

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du Jeudi 23 juillet 2020 -**

**Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

20/011/HN

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Approbation de la charte des mariages**

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'approbation d'une charte pour les mariages célébrés dans notre Mairie de Secteur.

Nous célébrons environ 300 mariages civils durant une année. Il est donc primordial que les cérémonies se déroulent dans un cadre à la fois convivial et solennel au sein de notre Mairie de Secteur, mais aussi respectueux de certaines règles.

La signature de cette Charte par les futurs époux permet de les responsabiliser ainsi que l'ensemble des participants. Le respect des valeurs de la République et les principes de tranquillité et de sécurité publique sont au cœur de ce document, qui est élaboré pour que la célébration de l'union civile de deux personnes soit un moment solennel apprécié par tous dans des conditions idéales.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Est approuvée la Charte ci-annexée pour une cérémonie de mariage civil réussie.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté  
à l'unanimité.**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Conseiller Métropolitain  
Vice Président du Conseil de Territoire  
Marseille-Provence  
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 23 juillet 2020